

Province de Québec,
Cité de Giffard.

Assemblée générale du Conseil Municipal de la Cité de Giffard tenue ce lundi, 7 août 1961 à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des séances de ce conseil et à laquelle sont présents: MM. Albert Hamel, Alfred Couture, Eloi St-Germain, Timothée Martel, Rosaire Tremblay et Alexis Bérubé.

L'assemblée est présidée par le pro-maire Alexis Bérubé en l'absence de Son Honneur le Maire, le Dr Pierre Roy.

Deuxième lecture du règlement numéro 305-

3638. Il est proposé par l'échevin Eloi St-Germain, secondé par l'échevin Alfred Couture et résolu unanimement que le règlement numéro 305 amendant le plan directeur pour la rue Cantin, soit accepté en deuxième lecture.

REGLEMENT NUMERO 305

Considérant que la Cité de Giffard a, le 20 janvier 1959, adopté le règlement numéro 228 relatif au zonage et à l'usage des terrains ou immeubles dans la Municipalité;

Considérant que le dit règlement numéro 228 a été subséquemment amendé par les règlements numéros 239, 240, 244, 246, 248, 250, 253, 255, 256, 257, 258, 261, 262, 264, 268, 272, 273, 275, 276, 279, 288, 295, et 304 de la Cité de Giffard;

Considérant qu'en vertu de l'article 36 du dit règlement numéro 228, la Cité de Giffard a accepté comme partie intégrante du dit règlement, un plan en date du 15 janvier 1959, indiquant les différentes zones de la Cité et indiquant en même temps les endroits des rues actuelles et projetées de la Municipalité;

Considérant que l'article 36 du dit règlement numéro 228 a été répété par l'article 12 du règlement numéro 240;

Considérant qu'il est opportun de modifier le dit règlement numéro 228 et ses amendements susdits;

Il est en conséquent ordonné et statué par règlement du Conseil de la Cité de Giffard, ce qui suit, savoir:-

1o. L'article 36 du règlement numéro 228 est modifié en remplaçant pour la ZONE Ia-7, la partie du plan en date du 15 janvier 1959, concernant telle zone, par un plan en date du 28 juillet 1961 préparé par M. Etienne Blouin, arpenteur-géomètre, dûment signé par le maire et le secrétaire-trésorier, pour faire partie intégrante du dit règlement numéro 228 et ses amendements et annexé au présent règlement.

2o. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Fait et signé en la Cité de Giffard, ce 7e jour d'août 1961.

Pierre Roy
Maire

Jacques Linnay
secrétaire-trésorier

PLAN MONTRANT LA ZONE IA7

DANS LA CITÉ DE GIFFARD

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE QUÉBEC

ÉCHELLE : 1" = 200' M.A.

GIFFARD, LE 28 JUILLET 1961

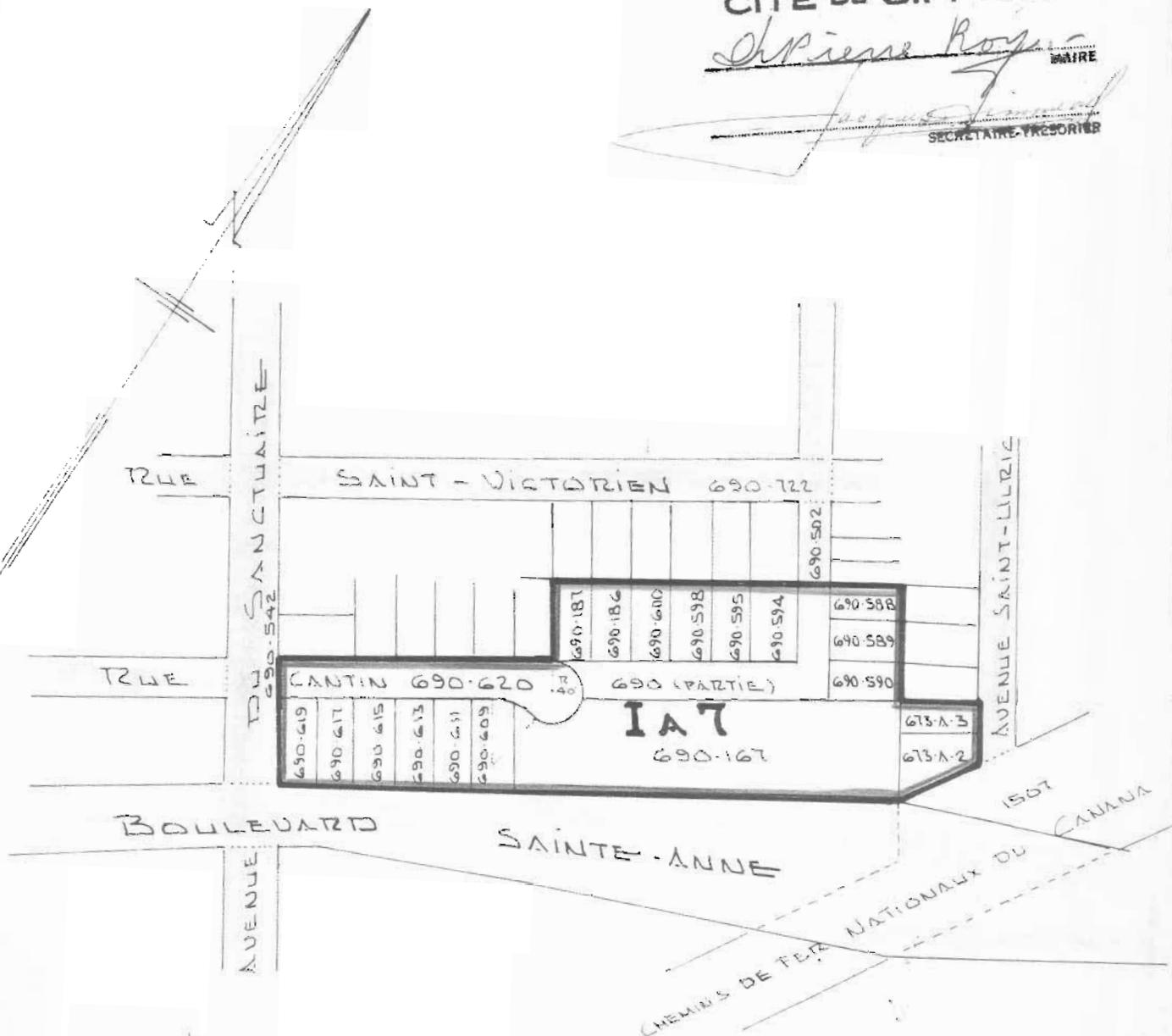
PRÉPARÉ PAR

Étienne Blouin
ETIENNE BLOUIN
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CITÉ DE GIFFARD

Ch. Pierre Roy
MAIRE

Jacques Simard
SECRETAIRES-TRÉSURIER



NOTE: LES LOTS FONT PARTIE DU CADASTRE OFFICIEL
POUR LA PAROISSE DE BEAUPORT

Province de Québec,
Cité de Giffard.

AVIS PUBLIC aux ELECTEURS-PROPRIETAIRES
D'IMMEUBLES IMPOSABLES de la CITE DE GIFFARD dans la zone Ia-7.

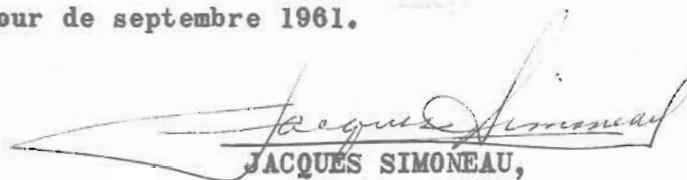
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Jacques Simoneau, secrétaire-trésorier de la Cité de Giffard que le conseil de la dite Cité a adopté en première lecture à la séance du 11 juillet 1961 et en deuxième lecture, le 7 août 1961, le règlement NUMERO 305 amendant le plan directeur pour la rue Cantin.

Que le dit règlement a été soumis à une assemblée publique des électeurs-propriétaires, le 23 août 1961 et comme aucun électeur n'a demandé que le dit règlement soit soumis par voie de référendum aux électeurs-propriétaires, le dit RÈGLEMENT NUMERO 305 est réputé avoir été approuvé par les dits électeurs.

Les intéressés pourront prendre connaissance du règlement No 305 au bureau du soussigné.

Ce règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Fait et signé à Giffard, ce 7e jour de septembre 1961.


JACQUES SIMONEAU,
secrétaire-trésorier.

Province of Quebec,
City of Giffard.

PUBLIC NOTICE to the TAXABLES PROPERTY
OWNERS CONCERNING THE ZONE Ia-7

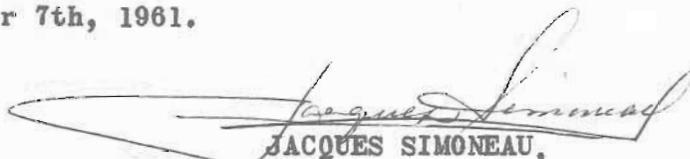
PUBLIC NOTICE is, hereby, given by the undersigned Jacques Simoneau, secretary-treasurer of the City of Giffard that the council of the City of Giffard adopted by-law no. 305 amending the director plan for Cantin Street.

This by-law was adopted first reading on July 11th, 1961 and second reading August 7th, 1961.

This by-law was submit to a public meeting of the voters of the zone concerned, AUGUST 23th, 1961, and as nobody ask to submit this by-law by vote to the electors proprietors of the zone, this by-law NUMERO 305 is adopted by them.

Every one can see this by-law at the undersigned office and it will come into effect as by the law.

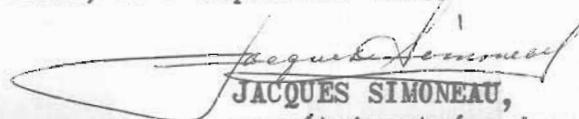
Given at Giffard, this September 7th, 1961.


JACQUES SIMONEAU,
secretary-treasurer.

Province de Québec,
Cité de Giffard.

Je, soussigné, certifie avoir affiché le présent avis (par l'entremise de Louis-Ph. Blier, commis Sr,) dans les deux langues en affichant une copie aux portes de l'Hôtel de Ville de Giffard, 3095 chemin Royal et une autre copie à 3645, chemin Royal, Giffard, le 8 septembre 1961 entre 12 heures et 130 heures p.m..

En foi de quoi, je donna ce certificat, ce 8 septembre 1961.


JACQUES SIMONEAU,
secrétaire-trésorier.